



REGLEMENT SUR LES FRAIS DE RAPPELS DES FACTURES ASIGOS

L'ASIGOS vous rend attentif que dès 2025, le 2^{ème} rappel sera majoré de CHF 10.00 de frais de rappel.

Ainsi adopté au CODIR de l'ASIGOS le 16 janvier 2025.

ASIGOS

La Présidente

La Secrétaire

Rebecca Joly

Nathalie Prior



ASIGOS